



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 04 Décembre 2023**

**Renouvellement de la convention entre la commune de Chambles  
et OGEC Saint Joseph Sainte Claire**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 12**

**Date de la convocation : Jeudi 30 Novembre 2023**

**Date de l'affichage : Jeudi 30 Novembre 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **quatre décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **André PEYRET, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

**Excusé(s)** : Valérie CHAZELLE  
Fadila KAHOU  
Caroline HAOUR  
Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Michel PICHON  
Pierre GIRAUD a donné pouvoir à André PEYRET

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par délibération du 10 juillet 2023 : le Conseil Municipal « **APPROUVE** le renouvellement de la signature de la convention avec OGEC Saint Joseph Sainte Claire pour la fabrication et la livraison des repas du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023 inclus ».

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal l'objet de la convention : La convention a pour objet de confier au Lycée Sainte Claire à Sury Le Comtal, la fabrication et la livraison des repas des enfants, personnel et enseignants du restaurant scolaire de Mairie de Chambles.

Les repas sont préparés dans les locaux de la cuisine centrale de l'OGEC à Sury Le Comtal.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de renouveler la signature de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 juillet 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 04 décembre 2023

**Le Maire**  
PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,  
Pierre GIRAUD  
**André PEYRET**  
ADJOINT

**Le secrétaire de séance**  
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère  
exécutoire du présent acte compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le 04/12/2023  
et de la publication le 04/12/2023

